



Paris, le 20 mai 2014

LE DELEGUE GENERAL

Docteur Benoît VIGNES
Président
Syndicat Nationale des Chirugiens
Urologues Français (SNCUF)
Maison de l'Urologie
11 rue Viète
75017 PARIS

Objet : Chirurgie ambulatoire

Monsieur le Président, Cher confrère,

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre courrier du 14 février 2014.

A sa lecture, je regrette que la méconnaissance que vous avez de la réalité de l'intervention des mutuelles vous conduise à des conclusions inexactes.

Le poste d'hospitalisation représente aujourd'hui plus de 17% des dépenses des mutuelles, cette proportion est portée à plus de 20% si on prend en compte les dépenses annexes aux soins, non remboursées par l'Assurance Maladie Obligatoire. Ce poste est, depuis quelques années, celui qui augmente le plus et ce, pour toutes les complémentaires santé.

Les mutuelles prennent en charge, pour l'ensemble des séjours hospitaliers :

- L'intégralité du forfait journalier,
- L'intégralité du ticket modérateur ou du forfait « acte lourd » en cas d'exonération du ticket modérateur.

De plus, La Mutualité Française conduit son action au service des mutuelles et de leurs adhérents notamment par la construction de services ou de dispositifs conventionnels concourant à valoriser la meilleure qualité des soins possible à tarifs maîtrisés.

C'est dans ce cadre qu'un **Conventionnement hospitalier mutualiste** a été mis en place en 2011 sur le périmètre MCO, notamment pour la prise en charge des suppléments pour chambre particulière, qui se développent dans les établissements privés et publics.

Aujourd'hui, 570 établissements de santé ont signé une convention avec les mutuelles.

Les établissements mutualistes, soumis aux mêmes règles de référencement, font partie de ces 570 établissements. Outre le conventionnement, les établissements mutualistes font aussi le choix d'offrir des services supplémentaires aux adhérents mutualistes.

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

255, RUE DE VAUGIRARD, 75015 PARIS
TEL. : 01 40 43 30 30 / FAX : 01 40 43 30 03
www.mutualite.fr

ADRESSE POSTALE : 255, RUE DE VAUGIRARD 75719 PARIS CEDEX 15

RÉGIE PAR LE CODE DE LA MUTUALITÉ
R.N.M. N° 304 426 240 - RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



Grâce à ce dispositif conventionnel, les adhérents mutualistes bénéficient ainsi d'une meilleure prise en charge du supplément pour chambre particulière avec nuitée lorsque l'adhérent s'oriente vers un établissement conventionné (6% d'écart de montant en moyenne entre tarifs publics et tarifs négociés).

Enfin, dans l'objectif de favoriser le développement de la chirurgie ambulatoire, ce dispositif de Conventionnement hospitalier mutualiste encourage également les mutuelles à rembourser une partie du supplément pour chambre particulière sans nuitée, comme l'autorise le décret du 28 février 2011, uniquement dans le cas d'un séjour avec hospitalisation en chirurgie ambulatoire.

Contrairement à une idée reçue, nous ne constatons aujourd'hui aucun impact dans le ralentissement de la hausse de ces dépenses liées au développement de l'ambulatoire.

Les Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie prennent en charge les dépassements des praticiens libéraux, et notamment ceux des chirurgiens, à hauteur de plus de 850 millions d'euros par an.

Les mutuelles souhaitent d'ailleurs soutenir les médecins qui adhèrent au Contrat d'Accès aux Soins. C'est pourquoi le Président de la Mutualité Française a pris très clairement position pour le décret sur les contrats responsables, actuellement en cours d'arbitrage. Ce décret permettrait, quand les contrats le prévoient, une prise en charge non limitative des dépassements pratiqués dans le cadre du Contrat d'Accès aux Soins et plafonneraient ceux pratiqués en dehors.

Enfin, la Fondation de l'Avenir, fondation du monde mutualiste, finance depuis 30 ans la recherche en chirurgie au travers de son appel à projets annuel. Elle récompense par ailleurs tous les ans de jeunes chirurgiens à travers son Prix des Chirurgiens de l'Avenir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Cher Confrère, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Docteur Jean-Martin COHEN SOLAL